

Initiatives ministérielles

des amendements, ce qui confirme que le projet de loi laisse énormément à désirer.

Nous, de l'opposition, avons proposé des amendements afin d'améliorer cette mesure et de faire en sorte qu'elle soit mieux adaptée et plus conforme à la réalité. Ma très distinguée et très compétente collègue, la députée de Mont-Royal, a proposé l'amendement portant que le Parlement procède à un examen de la loi cinq ans après son entrée en vigueur. Je ne peux comprendre pourquoi le ministre ne se lève pas immédiatement pour accepter un amendement aussi raisonnable.

M. Beatty: Voilà ce qui se passe lorsque vous n'êtes pas à la Chambre pour écouter ce que j'ai à dire.

M. Milliken: Le ministre me blâme de ne pas avoir écouté son discours, mais celui-ci devrait immédiatement accepter cet amendement et ce pour une raison tout à fait évidente. Il est arrivé dans le passé que la Chambre procède à l'examen de mesures législatives. Je me souviens de trois ou quatre cas précis soulevés lors de réunions de leaders à la Chambre, où des comités spéciaux ont été créés afin de faire l'examen d'une mesure législative adoptée par le Parlement.

Le ministre sait pertinemment que si un comité n'est pas créé à cette fin, aucun comité ne siégera, comme il essaie de nous le faire croire, et ne consacrer son temps à examiner ce projet de loi uniquement pour le plaisir de la chose. Les parlementaires ont beaucoup à faire et cette tâche ne sera tout simplement pas accomplie dans un délai raisonnable si un mandat précis n'est pas confié à cette fin.

Cinq ans est un délai raisonnable et le sous-amendement proposé par les néo-démocrates vise uniquement à essayer de montrer que ceux-ci sont actifs. Comme nous avons étudié le projet de loi dans tous ses détails, il me semble que c'est exagéré de nous demander de le revoir dans deux ans. Une période de cinq ans serait préférable, nul doute que le ministre en conviendra.

M. MacWilliam: Il a proposé deux ans.

M. Milliken: S'il propose deux ans, pourquoi ne présente-t-il pas de modification en ce sens? Si le ministre veut appuyer le sous-amendement, soit. Mais que l'étude se poursuive et que le projet de loi soit amélioré. Le fait est qu'à moins de prévoir expressément un renvoi à un comité, nous n'allons pas examiner ce projet de loi et le député d'Okanagan—Shuswap le sait. C'est pourquoi il appuie l'amendement.

Je presse le ministre d'examiner cela à nouveau. Si le projet de loi comportait autant de lacunes quand il a été présenté et que les membres du comité aient pu s'entendre sur un si grand nombre d'amendements, nul doute que le ministre peut examiner une proposition d'amendement aussi raisonnable que celle de la députée de Mont Royal.

Le ministre est à son poste depuis maintenant deux ans. Il lui a fallu beaucoup de temps pour présenter ce projet de loi. Je ne doute pas qu'il aurait fallu plus de temps encore si le ministre actuel n'avait pas été en poste parce que je sais qu'il est assidu, qu'il n'a pas eu à parcourir le pays pour la course à la direction de son parti, ce qui a sûrement ralenti les travaux dans d'autres ministères.

Nous regrettons dans un sens que le ministre ne soit pas dans la course à la direction, mais du point de vue de l'adoption des lois, nous sommes ravis qu'il soit en mesure d'être des nôtres parce que cela est très favorable à la réalisation du programme législatif.

Je presse le ministre de rencontrer ses collaborateurs qui, je le sais, attendent avec impatience d'avoir de ses nouvelles à ce sujet et de leur dire qu'il estime que l'examen quinquennal est vraiment une bonne chose, que les ministériels devraient appuyer cette proposition. J'exhorte donc le ministre à pousser ses collaborateurs à vérifier le libellé de l'amendement et, s'ils le trouvent satisfaisant, à l'adopter.

Si des modifications de forme sont nécessaires pour que le libellé de l'amendement soit clarifié ou rendu davantage conforme à des dispositions semblables d'autres lois, je suis convaincu que la députée de Mont-Royal se fera un plaisir d'aider le ministre et de donner son accord à toute modification qu'elle jugera nécessaire.

L'opposition y tient beaucoup. Nous nous attendons à former le prochain gouvernement. Nous sommes tout à fait disposés à ce que cette loi fasse l'objet d'un examen parlementaire. Je propose au ministre que le moyen d'y parvenir est de le prévoir dans le projet de loi pour garantir qu'il y en aura un à une date donnée.

• (1525)

J'espère que le ministre nous consultera s'il doit aller voir ses collègues du Cabinet pour obtenir leur accord là-dessus. Je sais qu'il pourrait avoir de la difficulté à mettre la main sur le ministre de l'Environnement et la ministre de la Défense nationale. Qui sait où ils sont